

DEPARTEMENT
des Côtes d'Armor
Arrondissement de
Saint-Brieuc

Commune de JUGON-LES-LACS **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 13 novembre 2025

L'an, deux mille vingt-cinq, le treize novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON-LES-LACS légalement convoqué le sept novembre, s'est réuni à la Mairie de Jugon-les-Lacs sous la présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

PRÉSENTS : M. Patrick MÉNARD, Mme Christelle MEUNIER, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, M. Robert LEBLANC, Adjoints, M. Jacky GILLET, Mme Mauricette DIRR, Mme Chantal TARDY, Mme Malika TOUBLANC, Mme Natacha CARRO, Mme Servane GESRET, Mme Julie POUPART (à partir de 20h54), M. Alexis POIDEVIN, M. Denis KEURMEUR.

POUVOIRS : M. Thierry LÉBOUCHER a donné pouvoir à M. Eric MOISAN
Mme Gwendoline FELIN a donné pouvoir à M. Alexis POIDEVIN
M. Jean-Charles ORVEILLON a donné pouvoir à Mme Gwenaëlle AOUTIN
M. Mickaël CARDIN a donné pouvoir à M. Robert LEBLANC
M. Jean-Pierre HERVÉ a donné pouvoir à Mme Mauricette DIRR
Mme Stéphanie FLÉGEAU a donné pouvoir à Mme Chantal TARDY

Absents : M. Pierre AUVRET, Mme Marie-Sergine BEZARD

Secrétaire de séance : Mme Malika TOUBLANC

Nombre de conseillers : 23, Présents : 15 ; Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

- PERSONNEL :

- **2025-126-Création d'un poste Adjoint technique Principal de 2^{ème} Classe à temps complet et suppression du poste agent de maîtrise principal suite départ en retraite pour le service technique à compter du 1^{er} février 2026**

Un agent apprenti électricien dans le cadre d'une reconversion professionnelle prépare un diplôme de titre professionnel électricien d'Équipement du Bâtiment niveau 3. Il peut prétendre à une titularisation en application de l'article 91 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, il convient, au préalable, de créer le poste correspondant. D'autre part, un agent de maîtrise principal a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} décembre 2025, il convient de supprimer le poste correspondant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de créer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et de supprimer le poste d'agent de maîtrise principal à compter du 1^{er} février 2026.

Le secrétaire de séance, Mme Malika TOUBLANC



Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Le Maire, Eric MOISAN

